

(2003/C 222 E/262)

QUESTION ÉCRITE E-0747/03**posée par Christopher Huhne (ELDR) à la Commission**

(11 mars 2003)

Objet: Information sur les marchés publics

Comment la Commission procède-t-elle à l'adjudication de contrats aux services officiels qui fournissent des informations, dans les États membres, sur les opportunités de marchés publics au niveau de l'UE?

Il s'avère qu'un de ces services, Tenders Direct (www.tendersdirect.co.uk) est une exploitation commerciale qui fait payer l'accès aux informations sur les marchés publics? La Commission pourrait-elle préciser le statut de Tenders Direct et indiquer si elle a un contrat avec l'Office des Publications officielles des Communautés européennes pour donner accès à l'information sur des marchés?

Tenders Direct ne se trouve-t-elle pas dans une situation de monopole comme fournisseur d'information, au Royaume-Uni, sur les marchés publics de l'UE et dans l'affirmative, comment la Commission peut-elle justifier cette situation?

Réponse donnée par M^{me} Reding au nom de la Commission

(14 avril 2003)

Tous les marchés publics dépassant des valeurs contractuelles spécifiques doivent être publiés au Journal officiel de l'Union européenne («série S», «Journal officiel S» ou «JO S») et dans toute l'Union. Les valeurs contractuelles au-delà desquelles un appel d'offres doit être publié dans l'ensemble de l'Union européenne sont fixées dans les directives communautaires.

Le supplément au Journal officiel est publié par l'Office des publications, en ligne grâce à Tenders Electronic Daily (TED – <http://ted.publications.eu.int>) et hors ligne (CD-ROM JO S). Le service TED est gratuit pour tous les utilisateurs qui recherchent des avis de marché alors que le CD-ROM est payant. La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source (voir la déclaration concernant les droits d'auteur sur TED).

Toute personne souhaitant télécharger le contenu de TED, par exemple pour offrir des services permettant d'avertir les fournisseurs potentiellement intéressés des marchés publics communautaires, est invitée à signer un accord de licence. 99 titulaires de licences ont signé un tel accord avec l'Office des publications; ils sont situés dans tous les États membres (à l'exception de la Grèce) et également en dehors de l'Union européenne.

Les prix actuels de ces accords de licence sont les suivants:

- 1 langue: 3 000 euros par an;
- 2 langues: 3 600 euros par an;
- 3-11 langues: 3 900 euros par an.

Tenders Direct est exploité par Millstream Associates Ltd, qui détient l'une des 99 licences. Sur la base de données globales, les titulaires de licence développent souvent leurs propres services, comme les systèmes de notification et d'alerte, dont ils peuvent faire payer l'accès aux utilisateurs.

Tenders Direct ne se trouve pas dans une situation de monopole puisqu'il existe actuellement 25 titulaires de licence dans le Royaume-Uni.
